

Nouvelles locales du jeudi 29 octobre 2015

@rib News, 29/10/2015 ĩ SĂ©curitĂ© - Au LycĂ©e municipal de Cibitoke dans la commune urbaine de Ntahangwa, les Ă©lĂ©ves refusent d'intĂ©grer leur classe ce jeudi matin. Ils invoquent une raison : un camarade de la troisiĂ©me annĂ©e scientifique a Ă©tĂ© arrĂ©tĂ© par la police alors qu'il rentrait du lycĂ©e. Il y a beaucoup d'inquiĂ©tude sur le sort qui lui a Ă©tĂ© rĂ©servĂ©. Certains des Ă©lĂ©ves pensent qu'il a Ă©tĂ© tuĂ©. Tous rĂ©clament des nouvelles. Par ailleurs, les jeunes exigent dĂ©part des policiers postĂ©s en permanence dans l'Ă©tablissement. La directrice de cet Ă©tablissement scolaire vient de dĂ©cider de renvoyer les Ă©lĂ©ves chez eux.

En outre, un comitĂ© de crise a Ă©tĂ© mis en place. Il est composĂ© de deux professeurs ; d'un reprĂ©sentant des parents de la directrice de l'Ă©tablissement. Selon la directrice, le comitĂ© va soumettre le problĂ©me aux autoritĂ©s policiĂ©res et administratives afin de trouver une solution rapidement. Rappelons que les Ă©lĂ©ves de ce lycĂ©e ont refusĂ© d'Ă©tudier ce jeudi. Ils rĂ©clament non seulement qu'on les informe sur le sort de l'un des leurs arrĂ©tĂ© par la police, mais aussi le retrait des policiers positionnĂ©s au sein du lycĂ©e. ĩ Diplomatie - Le gouvernement burundais rĂ©agit Ă© la lettre d'invitation de l'Union europĂ©enne. Les 28 Etats membres ont lancĂ© l'ouverture de consultations avec le Burundi dans le cadre de l'article 96 de l'accord de Cotonou. L'UE estime que le gouvernement burundais n'a pas respectĂ© ses obligations en termes de respect des droits de l'homme et de principes dĂ©mocratiques. Le ministre burundais des Affaires Ă©trangĂ©res, Alain AimĂ© Nyamitwe, a rĂ©agi. L'Union europĂ©enne menace de suspendre son aide si Bujumbura ne redresse pas la barre sur les chapitres essentiels de lâ€™accord de partenariat de Cotonou, Ă© savoir les droits de lâ€™Homme, les principes dĂ©mocratiques et lâ€™Ă©tat de droit. â€œNotre pays et le gouvernement sont bien disposĂ©s Ă© amĂ©liorer les rapports avec l'Union europĂ©enne, qui est un partenaire important pour le Burundi, assure le ministre burundais des Affaires Ă©trangĂ©res, Alain AimĂ© Nyamitwe. Mais les rapports sont bien tracĂ©s dans le cadre dâ€™un accord.â€• Et lâ€™accord de Cotonou stipule les obligations de chacune des parties. Câ€™est sur la base de ces rapports juridiques que nous comptons inscrire la rĂ©ponse que nous donnerons Ă© cette demande de lâ€™Union europĂ©enne. Dans tous les cas, une partie ne va pas imposer lâ€™autre sa faĂ§on de voir les choses. Lâ€™Union europĂ©enne ne peut pas nous lâ€™imposer, puisqu'ici, il s'agit d'Ă©ventuellement dĂ©cider de la tenue de ces consultationsâ€•, a-t-il prĂ©cisĂ© ce jeudi.